

A black and white close-up portrait of a young child with curly hair, looking upwards and to the right with a slight smile. The child is wearing a dark, textured sweater over a collared shirt. The background is plain white.

**ÉLECTIONS 2022**

**La contribution  
de l'Enseignement  
catholique**

**pour  
l'école**



# éditorial

---

**Philippe Delorme**

Secrétaire général de l'Enseignement catholique

Parce qu'elle est l'avenir de nos enfants et de notre société, **l'éducation trouve toujours place dans le débat public**, et il faut s'en réjouir ! C'est pourquoi **l'Enseignement catholique souhaite prendre la parole** à l'occasion des élections présidentielle et législatives de 2022.

Qu'importent les doléances ou les satisfecit... **La seule question qui vaille est : comment avancer ?** Comment transformer paisiblement mais résolument un système éducatif encore trop enserré dans des carcans et des conservatismes ? Comment progresser efficacement, pas à pas, pour mieux rendre aux jeunes et à leurs familles le service éducatif qu'ils attendent et méritent.

Parce qu'il est associé à l'État et contribue ainsi au service public de l'éducation, l'Enseignement catholique propose ici des voies **pour avancer**, qui ne se résument pas à des revendications catégorielles, mais s'intéressent à notre système éducatif dans son ensemble.

Convaincu que l'établissement sera toujours le bon niveau des politiques éducatives, il en appelle à la **subsidiarité**, comme corollaire de la responsabilité et de la **liberté**.

Convaincu que l'école demande de la diversité plus que de l'uniformité, il en appelle au sens du **bien commun**, dans un souci de vraie **égalité**.

Convaincu que l'éducation réclame plus de justice sociale, il en appelle à une **solidarité** concrète, qui soit gage de **fraternité**.

La crise sanitaire est venue rappeler, s'il en était besoin, toute l'importance de l'école, et aussi ce que la mission éducative demande d'engagement. Elle a révélé des capacités extraordinaires d'adaptation et d'investissement des acteurs. Elle a parfois montré aussi les limites d'une organisation trop centralisée.

Prendre la parole « politiquement », c'est privilégier le dialogue indispensable à une société fraternelle, c'est toujours croire que les choses peuvent changer, c'est envisager des marges de progression, c'est avoir confiance dans notre capacité commune à agir.

**Nous le pouvons : avançons !**



# Subsidiarité éducative

*« La liberté  
d'enseignement est  
facteur de pluralisme  
et de diversité  
pour répondre aux  
besoins éducatifs  
de notre pays. »*

## L'ÉDUCATION A BESOIN DE LIBERTÉ : AUTONOMIE & RESPONSABILITÉ

---

La liberté de l'enseignement, on le sait, a valeur constitutionnelle. Elle consacre la liberté de choix scolaire des parents, premiers éducateurs de leurs enfants. Elle demande aussi que soient garanties par l'État les conditions concrètes de son exercice.

Mais elle n'est pas seulement cela. Elle est facteur de pluralisme et de diversité, elle suscite dans le système éducatif des espaces de liberté indispensables aujourd'hui, pour répondre aux besoins scolaires et éducatifs de notre pays. L'école française reste en effet l'une des plus inégalitaires au monde, parce qu'elle souffre d'une administration par le haut, centralisée et uniforme, qui ne fait pas assez droit aux réalités diverses des élèves, des établissements, des bassins de vie, des territoires.

C'est une question de méthode et un état d'esprit. Une culture de la liberté et de la responsabilité des acteurs, une pratique développée de la subsidiarité et de l'expérimentation, dans le respect d'un cadre commun, peuvent apporter au système éducatif la diversité, l'agilité et la souplesse de fonctionnement dont il a besoin.

Il est temps d'organiser l'éducation à partir de l'établissement, auquel sont conférées les marges de manœuvre nécessaires. C'est le niveau pertinent pour coordonner et animer les équipes éducatives. Autonome, sous la responsabilité entière du chef d'établissement, il est en mesure de s'adapter, d'innover, d'organiser les enseignements comme la vie scolaire de la manière la plus appropriée aux élèves qu'il accueille, et à leurs besoins propres.

### AVANÇONS !

- 1 **Confier la pleine responsabilité de l'établissement au chef d'établissement, garant et promoteur de l'implication de tous. Lui donner un rôle plus déterminant dans la constitution de ses équipes.**
- 2 **Donner un vrai statut d'établissement aux écoles du premier degré.**
- 3 **Rendre les élèves eux-mêmes acteurs de leur formation, par leur participation active à la conception et à la mise en œuvre du projet d'établissement.**
- 4 **Formaliser une « charte éducative de confiance » entre les parents et l'école, pour renforcer l'alliance éducative.**



# Subsidiarité éducative

*« Il appartient à l'État  
de demeurer le garant  
d'un cadre commun,  
sans accroître  
son interventionnisme. »*

## EN MATIÈRE D'ÉDUCATION : L'ÉTAT DOIT ÊTRE GARANT

---

De gouvernement en gouvernement, de réforme en réforme, de circulaire en circulaire, l'État a bien du mal à faire de la subsidiarité le principe de sa politique éducative. Pourtant, le vrai rôle de l'État est de garantir les conditions d'existence d'une éducation de qualité pour les élèves, d'être « *garant* » de l'éducation, et non d'être un État « *éducateur* ».

On peut s'inquiéter de voir s'affirmer dans le domaine de l'éducation un cadrage unique, uniformisé, « nationalisé »..., s'inquiéter en même temps d'une tendance à formater les consciences, et s'inquiéter aussi de voir s'affaiblir les garanties concrètes d'exercice des libertés fondamentales de conscience et d'enseignement.

Assurément, il appartient à l'État de demeurer le garant d'un cadre commun : celui de la définition des grandes lignes des programmes et de l'organisation du système éducatif. Il lui appartient d'être le promoteur de politiques publiques qui aident les acteurs éducatifs, sans pour autant accroître son interventionnisme. Il lui faut impulser, mais surtout mobiliser, associer et responsabiliser, en accordant l'autonomie nécessaire à la confiance. À cet égard, la contractualisation s'avère un outil pertinent de souplesse et d'adaptation. Praticué par l'enseignement privé dans le cadre de son association au service public, le mode contractuel a déjà fait la preuve de son efficacité et peut produire encore davantage de fruits.

S'agissant du premier budget de l'État – près de 70 milliards d'euros –, et compte-tenu des impératifs budgétaires actuels, le défi consiste d'abord à dépenser autrement, à dépenser mieux, sans pour autant dépenser plus. Cela est possible en s'employant à lever certains « verrous » budgétaires ou statutaires.

### AVANÇONS !

- 1 *Attribuer aux établissements scolaires, y compris agricoles, les moyens de leur autonomie par l'attribution d'une dotation horaire réellement globale et autonome comprenant la totalité des moyens (suppléances, activités péri-éducatives, IMP, etc.)*
- 2 *Donner une large autonomie aux chefs d'établissement pour organiser les remplacements de courte durée.*
- 3 *Assouplir les cadres budgétaires et responsabiliser les niveaux intermédiaires et déconcentrés, ainsi que les établissements, dans une logique d'optimisation des dépenses.*



# Subsidiarité éducative

*«L'école est aussi  
un sujet d'aménagement  
du territoire.»*

## LES TERRITOIRES : ACTEURS DU CONTRAT ÉDUCATIF

---

Avec les lois successives de décentralisation et de déconcentration, les territoires sont désormais mieux associés aux responsabilités éducatives. Ils font ainsi des établissements scolaires un atout pour leur développement, leur transformation et leur attractivité. Ils peuvent surtout porter le souci de la qualité du service éducatif rendu aux jeunes et à leurs familles.

Comme d'autres services publics, l'école est désormais un sujet majeur d'aménagement du territoire. Non seulement pour le service éducatif qu'elle rend en propre, mais aussi pour le rôle social de vitalité locale qu'elle joue, en particulier dans les territoires fragiles, ceux des zones péri-urbaines comme des zones rurales délaissées. Pourtant, la «carte scolaire» comme la «carte des formations» continuent de montrer leurs limites, accentuant les fractures et les inégalités : le maillage territorial de l'offre éducative en souffre, l'entre-soi social est renforcé, l'enseignement privé n'y trouve pas toujours la place d'un partenaire associé, mais d'un concurrent.

Il nous faut dépasser les «renvois de balles» idéologiques ou légalistes : l'éducation est l'affaire de tous ! Quand l'État transfère des compétences, il doit en assumer les incidences financières... Quand les collectivités sont responsables, elles doivent en assumer les charges, notamment budgétaires, et les assortir des aides sociales indispensables. À défaut, ce sont les usagers qui se trouvent dépourvus.

On doit aussi s'interroger aujourd'hui sur le périmètre d'action publique essentiel à l'école... La question n'est pas uniquement : qui doit faire quoi – et le prendre en charge?... Mais : que doit-on faire ? Quels sont les services dont les familles ont besoin (restauration, transports, accueils, accompagnements, etc.) et qui les portera ?

### AVANÇONS !

- 1 *Passer les établissements du premier degré sous compétence intercommunale.*
- 2 *Favoriser la reconnaissance et l'organisation de réseaux d'établissements.*
- 3 *Permettre les ouvertures de classes et d'établissements nécessaires à un maillage équitable et programmer les moyens attribués à l'enseignement privé sous contrat en fonction du besoin scolaire reconnu.*
- 4 *Inclure dans le périmètre scolaire les services dont les familles ont besoin.*
- 5 *Rendre obligatoire l'attribution des mêmes subventions sociales, notamment pour la restauration scolaire, au profit des enfants y ayant droit, sans considération de l'établissement qu'ils fréquentent.*



## **Bien commun éducatif**

*«Faire la même chose  
pour tous ne sert  
ni le commun  
ni l'égalité!»*

## POUR UNE ÉDUCATION COMMUNE : DES PROPOSITIONS DIVERSIFIÉES

---

L'acquisition par tous les enfants d'un socle commun est une tâche légitime de la Nation. Chaque élève doit être en mesure d'accéder à un ensemble de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être, en satisfaisant aux attendus propres à chacun des cycles d'enseignement dans lesquels il s'engage. Sans en limiter les exigences, cela suppose probablement d'en simplifier les contours, trop normatifs. Les programmes, tout en gardant leur fonction de cadre de référence, gagneraient à être définis de manière brève et simple.

De la même manière, rejoindre les élèves dans leur diversité suppose que soient autorisées des méthodes pédagogiques différenciées, sur lesquelles pèsent encore trop de soupçons. Faire la même chose pour tous ne sert ni le commun ni l'égalité ! Il est indispensable d'accepter et de favoriser les acquis de tous par des propositions diverses d'éducation.

C'est l'établissement, sa communauté éducative et son équipe pédagogique, qui pourront imaginer la bonne « offre d'éducation », adaptée aux besoins des élèves qu'il accueille. L'ambition pédagogique doit reprendre le dessus ! Mais comment le pourrait-elle sans flexibilité des rythmes et des heures d'enseignement, sans invitation à s'affranchir des cadres institués, sans moderniser l'animation et la gestion des ressources des établissements ?

Enfin, une éducation commune doit faire place à la diversité, au dialogue des cultures et des religions, avec un souci d'ouverture au monde, de sens de l'engagement, de la citoyenneté et de fraternité.

### AVANÇONS !

- 1** *Arrêter de concevoir des programmes-carcans à respecter scrupuleusement et promouvoir une liberté pédagogique visant à acquérir des savoirs et des compétences.*
- 2** *Libérer les initiatives pédagogiques.*
- 3** *Repenser un collège unique mais pas « uniforme ».*
- 4** *Revoir les programmes de collèges qui ne sont plus en adéquation avec le nouveau lycée.*
- 5** *Évaluer la réforme des lycées, intégrer un enseignement des mathématiques dans le tronc commun du lycée général, mieux articuler les spécialités aux attendus de l'enseignement supérieur, et inversement.*
- 6** *Accentuer les dimensions européenne et internationale dans les parcours des élèves et la formation des enseignants.*
- 7** *Favoriser une laïcité intégrant l'apport des religions dans le champ éducatif.*



## Bien commun éducatif

*« Privilégier l'uniformité,  
c'est sacrifier les élèves  
qui demandent un parcours  
individualisé et une  
attention particulière. »*

## UNE ÉDUCATION POUR TOUS : DES PARCOURS DIFFÉRENTS

---

La possibilité pour chaque élève, chaque étudiant, de réussir son parcours éducatif passe par la prise en charge de la différence. Privilégier l'uniformité, c'est sacrifier les élèves qui demandent un parcours individualisé et une attention particulière. Ce qui est le cas d'un grand nombre, et même, d'une certaine manière, de tous. Les réussites des élèves sont plurielles, leurs parcours multiples. Aussi les voies de formation, les modalités d'enseignement et d'apprentissage doivent l'être également.

Aujourd'hui, les différentes voies (générale, technologique, professionnelle, formation initiale, apprentissage...) souffrent encore d'une juxtaposition « en silos » compartimentés. Avec de multiples effets négatifs : modèles trop rigides, procédures d'orientation anxio-gènes, entrave aux croisements des approches pédagogiques... Tous ces cloisonnements doivent être dépassés pour atteindre une réelle complémentarité, et une diversité d'excellence possible pour les élèves.

Cela suppose de pouvoir s'organiser dans un cadre moins figé : assouplissement des rythmes des apprentissages, cursus plus modulaires, évolution du modèle de la classe, mixité des filières, croisement des logiques de certifications et de diplômes. Cela suppose aussi de sécuriser les parcours, en développant des passerelles, notamment vers et dans l'enseignement supérieur, et en libérant l'orientation de son caractère encore trop souvent irréversible.

En ce sens, s'impose enfin une nouvelle approche de l'évaluation des élèves, de leurs acquis et de leurs compétences.

### AVANÇONS !

- 1 *Repenser un collège unique mais pas « uniforme ».*
- 2 *Exploiter réellement les potentiels des « cycles », tout au long de la scolarité, dans des groupes ou classes à niveaux multiples, avec des rythmes d'apprentissage différenciés.*
- 3 *Assouplir les filières et développer les passerelles en levant les freins réglementaires et statutaires, afin de libérer l'orientation de son caractère trop définitif.*
- 4 *Valoriser les formations par la voie professionnelle, et pérenniser les financements.*
- 5 *Promouvoir l'alternance dans tous les parcours, notamment par l'apprentissage.*
- 6 *Développer différents types de formations de niveau licence (diplômes et certifications), cohérentes avec les formations Bac +2.*
- 7 *Fortifier l'éducation inclusive, en donnant aux équipes éducatives les moyens de leur mission.*



## Bien commun éducatif

*«Donner aux enseignants  
les moyens d'exercer leur mission,  
les valoriser, travailler à l'attractivité  
de leur métier, c'est une priorité!»*

## UNE CONDITION PRIORITAIRE : LA VALORISATION DU MÉTIER D'ENSEIGNANT

---

Qui imaginera une « meilleure » école sans la reconnaissance du rôle central des enseignants ? Leur donner les moyens d'exercer leur mission, les valoriser, travailler à l'attractivité de leur métier, c'est une priorité ! Pleinement associés, engagés et mobilisés, ils sont ceux par lesquels l'école française conduira à la réussite de tous les élèves.

Leur statut, leur carrière, leur rémunération sont d'un autre âge, celui d'une République qui pourtant misait sur eux ! Prenons acte que leurs missions ont considérablement évolué... Ils doivent désormais être en mesure d'accueillir la diversité croissante des élèves ; ils sont les cadres responsables d'un projet éducatif ; ils participent activement à un accompagnement personnalisé, à l'orientation... Tout cela appelle un nouveau regard sur leur métier, plus libre, plus responsable, plus valorisé.

Le système éducatif ne peut plus pécher par excès de conservatisme et de corporatisme... Sans brutalité, sans autoritarisme, ouvrons les débats de la bivalence et de l'annualisation des horaires. Ouvrons le débat de la mixité de l'enseignement devant des publics mixtes, avec des enseignants aux parcours et profils différents. Ouvrons le débat du recrutement, des concours et des carrières.

Bref, ouvrons des perspectives de ressources humaines pour l'éducation, adaptées à notre époque.

### AVANÇONS !

- 1 *Revaloriser significativement la rémunération des enseignants et simultanément annualiser le temps de travail des enseignants en y intégrant une redéfinition des obligations réglementaires de service.*
- 2 *Intégrer la formation continue dans le temps de travail annualisé des enseignants.*
- 3 *Accentuer la reconnaissance des qualités et de l'engagement professionnel des enseignants dans l'évolution de carrière et la rémunération.*
- 4 *Constituer un corps unique des enseignants. Ouvrir la perspective de l'agrégation à tous les enseignants, dans tous les degrés et disciplines.*
- 5 *Faire de la bivalence une possibilité pour tous les enseignants.*



## Solidarité éducative

*«Le traitement équitable  
des enfants quel que soit  
l'établissement qu'ils  
fréquentent, n'est pas  
un "cadeau" au privé.»*

## L'ÉQUITÉ ÉDUCATIVE : UN ENFANT EST UN ENFANT

---

Pour répondre à la diversité des enjeux d'instruction et d'éducation, les établissements privés offrent aux familles qui le souhaitent une proposition éducative spécifique. Ce faisant, ils rendent un service d'intérêt général. Les financements publics qui leur sont alloués doivent correspondre à ce service, et garantir la liberté de l'enseignement. Ils le font dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, hors de tout but lucratif.

Il faut bien comprendre que les moyens publics qui leur sont alloués sont justifiés par un traitement équitable des enfants de notre pays. On s'étonne encore d'entendre sur la place publique parler de « cadeau » au privé ! Il s'agit simplement que chaque enfant, sans considération de l'établissement qu'il fréquente, bénéficie du régime de gratuité de l'enseignement. Cette équité est issue du pacte républicain.

L'équité doit porter sur l'ensemble de ce que la loi reconnaît comme une réponse à un besoin scolaire (attentes des jeunes, de leurs familles et de la société), notamment à travers le maillage de l'offre scolaire et la carte des formations. On pense aussi à toutes les politiques publiques spécifiques dont les établissements privés se trouvent écartés, sans motifs, ou au traitement inégalitaire de leurs enseignants, en particulier la rémunération des suppléants. Mais il faudra aller plus loin : comment assurer l'égalité sans avoir le courage politique de prendre en compte des conditions indispensables à l'éducation de tous : restauration scolaire, transports, accueil périscolaire, infrastructures immobilières, etc. ?

### AVANÇONS !

- 1 *Permettre les ouvertures de classes et d'établissements nécessaires à un maillage équitable et programmer les moyens attribués à l'enseignement privé sous contrat en fonction du besoin scolaire reconnu.*
- 2 *Aligner la rémunération des suppléants sans considération de l'établissement où ils enseignent.*
- 3 *Reconnaître un statut particulier à l'immobilier des établissements scolaires associés à l'État par contrat, en raison de sa destination d'intérêt général.*
- 4 *Financer à parité toute obligation nouvelle législative et réglementaire (EGalim, Environnement, Accessibilité, Sécurité, etc.)*
- 5 *Reconnaître l'enseignement privé associé à l'État par contrat comme un acteur économique et social majeur. Lui ouvrir le droit aux politiques publiques de soutien et d'accompagnement (plan de lutte contre la pauvreté, plans de relance, par exemple).*



## Solidarité éducative

*«Pour être plus ouvertes à tous,  
les écoles privées associées à l'État  
par contrat réclament un soutien  
des familles qui les choisissent,  
quand leur situation sociale le justifie.»*

## L'ÉCOLE OUVERTE À TOUS : DEUX POIDS, DEUX MESURES ?

---

Tant le respect de la personne humaine que la recherche de la cohésion sociale impliquent une action résolue en faveur de l'égalité des chances. L'échec scolaire, l'impasse des formations sans avenir, l'abandon à son propre sort de celui qui est en difficulté, sont autant de formes de pauvreté matérielle et humaine que la Nation et l'école ne doivent plus tolérer.

L'école privée associée à l'État par contrat – et singulièrement l'école catholique – est régulièrement stigmatisée pour ses carences en matière d'accueil de tous, et de mixité sociale et scolaire. Ce jugement est pour une part injuste, et mériterait de nombreuses nuances. Surtout, on peine à comprendre pourquoi les pouvoirs publics n'associent pas pleinement les établissements privés aux dispositifs d'éducation prioritaire organisés pour le public, au bénéfice des élèves dans des territoires fragiles, urbains comme ruraux.

Par ailleurs, ces établissements sont considérablement entravés dans leur volonté d'un accueil plus large par l'absence d'accompagnement social par la collectivité des familles qui en ont fait – ou souhaiteraient en faire – le choix. C'est particulièrement vrai de l'inégalité de traitement criante en matière de restauration, dont chacun sait qu'elle est devenue une condition indispensable à la scolarité, pour la plupart des enfants. La Cour des comptes rappelle que, s'agissant de la restauration publique, *« plus des trois quarts du prix de revient d'un repas sont en moyenne financés »* par la collectivité, *« et donc, in fine, par le contribuable »*. Or, très rares sont les collectivités qui agissent de même pour tous les élèves, sans considération de l'établissement qu'ils fréquentent. Il en va de même pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, de soutien à l'équipement numérique, etc.

Pour être plus ouvertes à tous, les écoles privées associées à l'État par contrat réclament un soutien des familles qui les choisissent, quand leur situation sociale le justifie.

### AVANÇONS !

- 1 **Rendre obligatoire l'attribution des mêmes subventions sociales, notamment pour la restauration scolaire, au profit des enfants y ayant droit, sans considération de l'établissement qu'ils fréquentent.**
- 2 **Renforcer l'association de l'enseignement privé à l'éducation prioritaire.**
- 3 **Assurer l'accompagnement et le financement des AESH sur l'ensemble du temps de présence de l'élève dans l'établissement.**



[enseignement-catholique.fr](http://enseignement-catholique.fr)



[@Encatho](https://twitter.com/Encatho)



Enseignement catholique France

Document édité par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique  
277 rue Saint-Jacques - 75240 Paris cedex 05  
[relations-politiques@enseignement-catholique.fr](mailto:relations-politiques@enseignement-catholique.fr)  
Document à télécharger sur le site [ec-boutique.fr](http://ec-boutique.fr)



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE